



SSIAP3 REMISE À NIVEAU

A partir de 670€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Les personnes possédant une qualification de chef de service de sécurité incendie et ne justifiant pas de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage. Les personnes titulaires de diplômes ERP/IGH3

Prérequis : Être titulaire du SSIAP 3 ou ERP/IGH 3 Être titulaire d'un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie Être titulaire du SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans

Accessibilité aux personnes handicapées

Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

BEAUVAIS

SESSION 1 : 14,15,16,17,18 octobre

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef de service de sécurité incendie

Les + de la formation

Mise en pratique dans notre bâtiment pédagogique (PC sécurité, SSI de catégorie A, aire de feu...)





SSIAP3 REMISE À NIVEAU

Contenu de la formation

- Séquence 1 : Documents administratifs
- Séquence 2 : Commissions de sécurité
- Séquence 3 : Réglementation
- Séquence 4 : Notions de droits civil et pénal
- Séquence 5 : Fonction maintenance
- Séquence 6 : Etude de cas
- Séquence 7 : Accessibilité des personnes handicapées
- Séquence 8 : Analyse des risques
- Séquence 9 : Moyens de secours
- Séquence 10 : Organisation du service de sécurité





SSIAP3 REMISE À NIVEAU

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Exercices théoriques et exercices pratiques.
Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005.
Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP/IGH3.
Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.
Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur

Modalités de financements

Cap Emploi, Compte Personnel de Formation (CPF),
Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO),
Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

Animateur (trice) de Formation avec un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine et à jour des compétences requises

Modalités et délai d'accès

Être titulaire du SSIAP 3 ou ERP/IGH 3
Être titulaire d'un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
Être titulaire du SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans

